



Arrêté 2025-11-04

Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de TROISVILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur GRASSART Patrice en date du 24 novembre 2025 qui souhaite effectuer des *travaux d'entretien d'espaces verts* en occupant temporairement le domaine public sur certaines voies départementales ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1 - Du 26/11/2025 au 26/11/2025, Monsieur GRASSART Patrice est autorisé à procéder à des travaux d'entretien d'espaces verts par un déploiement d'échelles :

- 1 Sentier de Maurois Lieu Dit Le Moulin de Pierres

Article 2 - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Déploiement d'échelles
- *Stationnement : interdiction de stationnement ;*
- Sécurité : Monsieur GRASSART Patrice prendra les dispositions pour assurer la sécurité des usagers.

Article 3 - La signalisation sera mise en place par Monsieur GRASSART Patrice.

Article 4 - Monsieur GRASSART Patrice occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 - Monsieur le Maire de la commune de TROISVILLES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur

Notification sera faite aux intéressés

Troisvilles, le 24 novembre 2025.

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

